



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **26 février 2025** à 19 h 35.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #3 - Julie Leblond  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-13000-04  
« Règlement modifiant le règlement 2025-13000-01 décrétant les taxes et tarifs de compensation pour l'année 2025 »

- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

2025-  
02-9123



N° de résolution  
ou annotation

2025-  
02-9124

2025-  
02-9125

## Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

**ADOPTÉE**

### 4 - SUJETS À DISCUTER

#### 4.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-13000-04 « Règlement modifiant le règlement 2025-13000-01 décrétant les taxes et tarifs de compensation pour l'année 2025 »

Darrell Paré donne avis de motion que le règlement # 2025-13000-04 ayant pour objet « Règlement modifiant le règlement 2025-13000-01 décrétant les taxes et tarifs de compensation pour l'année 2025 » sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est également déposé.

**ADOPTÉE**

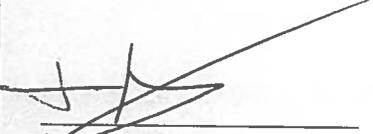
### 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

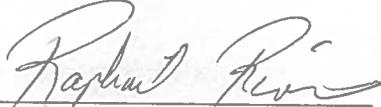
Aucune question de l'assistance.

### 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

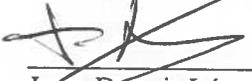
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité de clore la séance à 19 h 36.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

  
Raphaël Rioux, DMA  
Dir. général et greffier-trésorier par intérim

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.